

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Délégations : FOURRÉ Frédérique à MALASSINET Alain, MAILLET Cécile à BAILLY Michèle, MANDEL Aurélien à CHABENAT Jean-Michel, CANOREL Stéphanie à MÉTIVIER Philippe, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, agent du service administratif.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, FORBEAU Patrice.

Finances : n°2024.01.04 : Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la Place Pillain

Vu les conditions d'attribution des subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024, et notamment la circulaire préfectorale du 22 décembre 2023,

Considérant que la commune de Vatan peut solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement de la place Pillain,

Considérant que le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

DEPENSES HT :		125 405,00 €
dont :	frais d'insertion :	1 000,00 €
	contrôle technique/SPS	4 000,00 €
	maîtrise d'œuvre :	9 200,00 €
	VRD - aménagements	111 205,00 €
RECETTES :		125 405,00 €
dont :	DETR (50 %) :	62 702,50 €
	autofinancement (50 %) :	62 702,50 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR prévue par ce plan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Approuve** le plan de financement des travaux exposé ci-dessus pour l'aménagement de la place Pillain.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR 2024 prévue par ce plan de financement auprès des services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe METIVIER



Le secrétaire de séance,
Patrice FORBEAU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

